

## Procès-Verbal du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : MM. Jean-Claude BERRON, Christian DORSCHNER, Mmes Michèle ESCHLIMANN, Evelyne ISINGER (visio conférence), M. Guy-Dominique KENNEL, Mme Valérie RUCH, M. Marc SENE.

Avait donné pouvoir : M. Philippe MEYER à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Etaient excusés : MM. ANDREU-SANCHEZ, Jean-Claude BADER, Patrick MICHEL.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM, Michèle FORTIER, M. Emmanuel FRITSCH (visio conférence).

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 17 octobre à 17h15, dans les locaux du musée sur convocation de Monsieur Guy-Dominique KENNEL en date du 5 octobre 2022.

Le Président ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

M. Guy-Dominique KENNEL rappelle les différents points à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 6 juillet 2022

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 6 juillet 2022.

## 2. Finances

### a. Orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires 2023 pour le fonctionnement montre une progression de 6% par rapport au budget 2022 en raison de l'inflation. Ceci s'explique par une forte augmentation

## SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

des frais courants, notamment les combustibles et des travaux d'entretien des bâtiments l'équipe étant relativement stable depuis l'ouverture du musée, le chapitre 64 – charges de personnels tient compte des nombreuses évolutions de carrières mais aussi de l'augmentation de la valeur du point d'indice. Le chapitre 65 quant à lui prévoit le renouvellement des abonnements et des licences informatiques, signature électronique, droits photos...

Suite à la présentation du Président, les élus de la Collectivité européenne d'Alsace indiquent qu'ils demandent à tous leurs partenaires de faire des efforts financiers au regard du contexte économique difficile. Le Président précise que toutes les lignes des Orientations budgétaires ont été étudiées les unes après les autres pour chercher des sources d'économies. Après de longs échanges, il est convenu de baisser le chapitre *Personnel* de 50 000 € le passant ainsi de 800 000 € à 750 000 € et de prendre les Décisions modificatives nécessaires en fonction des évolutions et des besoins en cours d'année. Cette baisse de 50 000 € induit une baisse des participations de la CeA et de la Région Grand Est de 25 000 € chacune, portant ainsi leur contribution statutaire à 540 050 €.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, outre les classiques dépenses d'équipement, la scénographie de l'exposition temporaire et la concrétisation du projet multimédia sont à prendre en compte.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.5211-26,

Vu l'article 13 du Règlement intérieur du Syndicat mixte,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, indique

- ✓ que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,
- ✓ la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- ✓ le Président et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### b. Ligne de trésorerie

Le projet de renouvellement des outils médias devrait se finaliser début 2023. Le montant des travaux d'investissement pour les lots *Agencement, Equipements audiovisuels et Graphisme et productions audiovisuelles* s'élève à 615 006,64 € TTC Dans le cas où le Syndicat mixte ne disposerait pas des liquidités suffisantes pour faire face à l'intégralité de la dépense, dans l'attente du versement des subventions accordées, le Président propose la création d'une ligne de trésorerie.

## SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Ayant entendu l'exposé du Président,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu le plan prévisionnel de la trésorerie de l'année 2023,
- Vu les variations du niveau de la trésorerie du Syndicat mixte du Musée Lalique,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par les établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,  
Considérant que les crédits de trésorerie sont appelés à être mouvementés selon les besoins de liquidité du Syndicat mixte du Musée Lalique, dans l'attente de l'encaissement des subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide,

- ✓ d'ouvrir un crédit de trésorerie de 600 000 € ;
- ✓ d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président et le Trésorier seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### c. Décision budgétaire modificative

La présente décision budgétaire modificative a pour but de prévoir les crédits nécessaires pour le paiement des avances sur les marchés de travaux pour le renouvellement des outils médias ainsi que de compléter les crédits relatifs aux amortissements et aux droits photos.

Ayant entendu l'exposé du Président,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L. 2312-1 et suivants,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 décembre 2021 qui approuve le budget primitif et le budget annexe Boutique de l'exercice 2022,
- Vu la décision budgétaire modificative approuvée par le Comité syndical en date du 21 mars 2022 et du 6 juillet 2022,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

## SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

### Budget principal

#### Fonctionnement :

|            |      |     |     |             |
|------------|------|-----|-----|-------------|
| Dépenses : | 6518 | 020 |     | 26 000,00   |
|            | 6811 | 020 | 042 | 3 020,00    |
|            | 617  | 020 |     | - 2 392,00  |
|            | 6241 | 322 |     | - 11 000,00 |
| Recettes : | 774  | 020 |     | +15 628,00  |

#### Investissement :

|            |       |     |     |            |
|------------|-------|-----|-----|------------|
| Dépenses : | 238   | 020 |     | +61 000,00 |
|            | 2183  | 020 | 041 | +61 000,00 |
|            | 2031  | 020 |     | +10 000,00 |
|            | 2183  | 020 |     | +10 000,00 |
| Recettes : | 238   | 020 | 041 | +61 000,00 |
|            | 28183 | 020 | 040 | + 3 020,00 |

### d. Tarifs billetterie

Pour faciliter la connaissance des *Etoiles terrestres*, il a été décidé de mettre en place une carte qui sera à disposition des agents des trois sites et qui permettra de découvrir gratuitement, en famille, le musée Lalique, le site verrier de Meisenthal et le musée La Grande Place de Saint-Louis-lès-Bitche. Un pass Etoiles terrestres sera également mis en place pour la période de Noël à destination des individuels.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ prend acte et décide d'appliquer les grilles tarifaires pour l'année 2022 jointes en annexe,
- ✓ autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ prévoit de répondre à certaines situations particulières en accordant un tarif réduit ou la gratuité sur les entrées et les prestations proposées,
- ✓ autorise le Président à fixer les tarifs dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

# SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

## d. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs pour l'année 2022 selon le tableau joint en annexe,
- ✓ d'autoriser le Président à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

## 3. Divers

### a. Renouvellement des outils médias

Le Président informe l'assemblée que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. En effet, il est indispensable de réaliser une modification au niveau du plafond de l'espace consacré à l'exposition 1900 en raison d'une poutre en lamellé-collé intégrée dans la structure qui empêche la mise en place du vidéoprojecteur.

#### Lot 1 : Agencement

Objet de l'avenant : modification de la niche et reprise du faux-plafond et de la peinture.

Montant du marché initial : 121 100 € HT,

Travaux supplémentaires : 1 500 € HT,

Montant du marché : 122 600 € HT,

#### Lot 2 : Equipements audiovisuels

Objet de l'avenant : changement de la lentille du vidéoprojecteur.

Montant initial du marché : 212 962,53 € HT,

Travaux supplémentaires : 3 525 € HT,

Montant du marché : 216 487,53 € HT.

## SYNDICAT MIXTE DU MUSÉE LALIQUE

### b. Actualité du musée

L'été a été bon en terme de fréquentation. En effet, 11 324 visiteurs ont été accueillis entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août contre 10 409 visiteurs en 2019. Au mois de septembre, 6 479 personnes ont visité le musée contre 5 222 en 2019. La fréquentation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 16 octobre atteint 39 058 visiteurs contre 39 734 en 2019 pour la même période soit une différence de 676 visiteurs ce qui est exceptionnel comparé à la fréquentation de certains grands musées.

Le 3 juillet, le spectacle *Plume Poil Plouf* avec Annukka Nyysönen, en partenariat avec les *Petites Histoires* du Parc naturel régional des Vosges du Nord a connu un beau succès.

*Vive les vacances* était programmé les 9 et 10 juillet pour lancer la saison estivale, avec des animations décalées pour faire découvrir le musée. 529 personnes ont participé à cet événement et 135 ont profité du spectacle des *Jottinjol*.

Au cours de l'été, des visites guidées à heure fixe étaient proposées dans les collections permanentes, mais également des visites contées, *Datura*, pour les 3-5 ans, ainsi que des visites-ateliers pour les 7-12 ans : *Les Petits Nez* et *On voit double*.

Partenaire de longue date du Festival de Jazz de La Petite Pierre, le musée a accueilli le concert de Kristal Mundi le 9 août.

Les Journées européennes du patrimoine ont connu un franc succès les 17 et 18 septembre avec 1 456 visiteurs.

Cet automne, les visiteurs peuvent également profiter d'un programme riche et varié :

30 septembre et 14 octobre, des apéritifs insolites sont proposés en partenariat avec la Villa Lalique. Les participants vivent une véritable expérience sensorielle grâce au talent du chef Paul Stradner, du chef pâtissier Nicolas Moulton et du sommelier, Romain Iltis.

*Octobre : Eveil des sens*, mois de sensibilisation aux handicaps. Les 8 et 9 octobre, des visites tactiles sont proposées, de même que des ateliers terre avec la Résidence du Hochberg. Comme chaque année, le musée Lalique accueille une exposition créative réalisée par les résidents du Hochberg en lien avec l'exposition temporaire. Le sujet de cette année est *l'Anniversaire*.

22 octobre au 6 novembre : Pendant les vacances de la Toussaint, la visite contée *La petite hirondelle* et les visites-ateliers *Ces animaux ont du cachet* et *Papel Picado* seront programmées.

# SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

L'exposition *Les 100 ans de Lalique en Alsace* fermera ses portes le 6 novembre prochain.



Le Président

Les membres du Comité syndical

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.